



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
info@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAU

PREAVIS N° 21/2016

Budget 2017

Dates proposées pour les séances :

Commission des finances : à convenir



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES



Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Préambule

La Municipalité a l'honneur de vous présenter le budget de la commune de Bourg-en-Lavaux pour l'exercice 2017. Ce document a été établi sur la base du budget 2016, de la situation comptable à fin août de cette année, de la situation ressortant des comptes 2015, ainsi que des directives cantonales pour 2017.

Il s'agit là du premier budget de la législature 2016-2021 et donc de la nouvelle équipe municipale. Cette dernière s'est employée à revoir de façon détaillée les éléments du budget, aussi bien les charges que les recettes, en adaptant certains éléments comme vous pourrez le constater.

Par ailleurs, des imputations internes supplémentaires ont été calculées dans les chapitres avec des taxes affectées (Epuración-Egouts, Eau) – ceux-ci devant s'autofinancer – afin de présenter une situation économique aussi précise que possible.

Quant aux imputations internes du personnel, une révision complète a été opérée, notamment à la lumière de la nouvelle organisation des services infrastructures et assainissement.

Avec une pleine législature de recul, la Municipalité a maintenant une vision financière claire. Elle travaille toujours sur le contrôle de ses charges maîtrisables, tout en étant consciente que certaines augmentations sont nécessaires à la bonne marche et au développement de notre commune. En effet, la Municipalité tient à assurer des prestations de qualité à ses citoyens.

Le plan comptable n'a subi que de rares adaptations. Nous pouvons citer la création des chapitres 171 pour le terrain de sports des Ruvines, ainsi que le 172 pour les nouvelles installations sportives de la Tioleyre. Quant au bâtiment de la Tioleyre, il figure sous le nouveau chapitre 35305. Ceci crée une meilleure visibilité des installations sportives communales.

Nous vous présentons donc le budget 2017, avec en regard celui de 2016 et les comptes 2015.

L'excédent de charges budgété pour 2017 se monte à CHF 1'633'100.

La marge d'autofinancement 2017 est positive à hauteur de CHF 1'774'700. En tenant compte des éléments exceptionnels liés à la vente de biens communaux, la marge d'autofinancement serait positive à hauteur de CHF 146'200.

Ce résultat s'inscrit dans la lignée du budget 2016 et des comptes 2015, à savoir qu'il est clairement négatif. Si la marge d'autofinancement présentée est cependant positive, il faut garder à l'esprit que c'est largement en raison de la vente de certains biens immobiliers portés au budget 2017 (et validés par le Conseil communal en date du 9 mai 2016, voir préavis 06/2016 – Ventes de biens immobiliers). Sans ces éléments exceptionnels, ***la marge d'autofinancement dégagée prévue au budget***

2017 est faible et largement insuffisante pour une commune de notre ampleur avec des projets d'investissements importants ces prochaines années.

Le plan des investissements pour la législature, figurant pour information en fin de brochure, renseigne de manière claire le Conseil communal sur les investissements à venir. La Municipalité tient à souligner qu'elle a apporté le plus grand soin à l'élaboration de ce document stratégique. Ce sont donc **environ 47.5 millions d'investissements nets qui sont projetés à ce jour pour les 5 années à venir.**

Avec une marge d'autofinancement anémique et des investissements envisagés élevés, **une augmentation significative de la dette communale est à prévoir.** D'ailleurs, le plafond d'endettement souhaité par la Municipalité (75 millions, contre 45 millions précédemment) et présenté dans le préavis y relatif est sans ambiguïté sur la question.

Pour rappel, les comptes 2015 se sont bouclés sur un résultat décevant. La principale raison en était une baisse de nos recettes fiscales, notamment nos impôts structurels (principalement les impôts sur les personnes physiques) et ceci pour la première fois depuis la fusion. La brochure des comptes 2015 (disponible sur le site internet de la commune) présente en détail cette situation et en donne les explications.

A l'heure d'établir le budget 2017, force est de constater que la situation 2016 n'est malheureusement pas au niveau du budget sur le plan des rentrées fiscales. Les éléments peuvent certes évoluer favorablement en fin d'année – comme ce fut le cas pour 2014 par exemple – mais il convient de rester réaliste. C'est pourquoi, malgré une légère augmentation de la population prévue l'année prochaine, la Municipalité se refuse de porter au budget 2017 ses recettes fiscales sur les personnes physiques au niveau du budget 2016.

Par ailleurs, les charges maîtrisables sont sous contrôle et ne viennent globalement pas péjorer le budget 2017.

Le but n'est pas de donner ici toutes les explications, mais de fournir l'essentiel des éléments importants du budget. En effet, des remarques explicatives ont été insérées lorsqu'elles se justifiaient (**).

Comme nous le disons chaque année, et à l'instar de l'ensemble des communes de notre canton, l'équilibre des finances de Bourg-en-Lavaux dépend essentiellement des mécanismes péréquatifs mis en place par les autorités cantonales, ainsi que des rentrées fiscales et des taxes.

Charges cantonales

Comme chaque année et sans surprise, la facture sociale prévisionnelle 2017 à charge des communes augmente. Celle-ci passe à 736 millions, soit une hausse de 3.68% par rapport aux montants calculés pour les acomptes 2016. Un montant de 0.9 million sera toutefois déduit, portant la facture globale à 735.1 millions. Ces montants sont communiqués sous réserve d'éventuels amendements décidés par le Grand conseil lors du vote final du budget.

Le système prévoit que les communes dites « riches » (avec une valeur de point d'impôt par habitant supérieure à la moyenne des communes du canton), comme la nôtre, participent proportionnellement plus aux charges cantonales – facture sociale, péréquation, réforme policière – que les autres.

Les éléments fiscaux pris en considération pour le calcul des acomptes 2017 sont ceux de la dernière année bouclée, à savoir 2015. Dans ce contexte, et avec une baisse marquée de nos recettes fiscales entrant dans ce calcul, les acomptes relatifs à notre participation aux charges cantonales sont logiquement en baisse par rapport à ceux de 2016 (qui étaient calculés sur les éléments 2014).

Le total des acomptes 2017 est de 9.5 millions contre 10.1 millions en 2016, soit CHF 600'000 de moins (environ -6%). Nous nous retrouvons donc globalement au niveau du décompte final de l'année 2015 en chiffres absolus.

Ecoles – Notre participation à l'Association scolaire Centre Lavaux (ASCL)

Pour rappel et surtout pour les nouveaux Conseillers, à partir de l'exercice 2015, tous les éléments relatifs aux écoles (charges et revenus) sont comptabilisés dans les comptes de l'ASCL, puis une répartition est effectuée selon divers critères entre les communes membres (Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz, Puidoux, Saint-Saphorin).

Le budget 2017 de l'ASCL a été validé par le Conseil intercommunal en date du 26 septembre 2016. Celui-ci figure en fin de brochure.

Le total à charge de Bourg-en-Lavaux est de CHF 2'335'618, ce qui représente environ 42% du budget total de l'association.

Salaires nets et charges sociales

S'agissant des autorités, le montant dédié à la rétribution de la Municipalité (chapitre 102) est en augmentation d'environ CHF 60'000 – y compris les charges sociales – (+13%) suite au nouveau mode de rémunération adopté par le Conseil communal lors de sa première session en octobre de cette année.

Quant au personnel communal (chapitre 110), la masse salariale brute budgétée 2017 est inférieure de CHF 80'000 (-2%) par rapport au budget 2016. Signalons à l'attention des nouveaux Conseillers, que certaines prestations sont effectuées par l'administration pour le compte d'autres organisations. Il s'agit de la tenue de la comptabilité et des finances de l'Organisation de la protection civile de Lavaux et de l'ASCL par la bourse communale. Ces travaux sont refacturés à raison de respectivement CHF 6'000 et CHF 40'000, et les montants portés au compte de revenus 110.431.900 Emoluments administratifs et autres recettes.

Les frais de formation du personnel sont estimés à CHF 20'000, ce qui constitue un minimum, étant entendu qu'une formation informatique (mise à niveau de tous les collaborateurs) est prévue en 2017.

Imputations internes – chapitres avec des taxes affectées

Les chapitres avec des taxes affectées devraient s'autofinancer afin de ne pas devoir l'être par l'impôt. Dans le cadre de ce budget, il a été décidé de :

- Pour le chapitre Service des eaux (810 + 811) : Tenir compte par le biais d'imputations internes de la consommation d'eau non facturée, car utilisée par les services ou les bâtiments communaux. Nous avons aussi créé un nouveau chapitre 812 Réseau d'eau des vignes, montrant clairement le coût pour la commune de la mise à disposition gratuitement des services et de l'eau aux vigneron. ***Ce chapitre 812 n'est pas soumis à la « taxe eau » et peut donc être financé par l'impôt.***
- Pour le chapitre Epuration et Egouts (460 + 461) : Tenir également compte par le biais d'imputations internes des taxes épuration et entretien des collecteurs non facturées aux bâtiments communaux.

Ainsi, ***les chapitres Eau et Epuration-Egouts présentent maintenant un résultat économique fiable.***

Chapitre 46 Réseau d'égout et épuration – Révision des taxes

Dans sa globalité, ***ce chapitre présente depuis des années, un déficit chronique***, lequel a été absorbé comptablement par l'utilisation du fonds de réserve attribué que la commune possédait au moment de la fusion (plus de 2.5 millions au 01.01.2012). Hors, la loi exige que ce dicastère soit équilibré.

Au fil des ans, ce fonds s'est réduit, si bien qu'il devrait se situer à environ CHF 350'000 à fin 2017 ; autant dire qu'il arrive à son terme. Par ailleurs, le fait de prélever chaque année des montants importants sur ce fonds, impacte négativement notre marge d'autofinancement d'autant.

Au budget 2016 déjà, la taxe annuelle d'épuration a été augmentée de 10%, de CHF 1.60 HT à CHF 1.75 HT par m³; alors que la taxe annuelle d'entretien des collecteurs a été augmentée de 50%, de CHF 0.50 HT à CHF 0.75 HT par m³.

Ceci n'est pas suffisant et, pour 2017, la Municipalité propose de faire passer la taxe annuelle d'entretien des collecteurs à CHF 1.35 HT par m³ (+80%). Par contre, il n'est pas prévu d'adaptation de la taxe annuelle d'épuration.

Cette mesure, certes peu agréable mais indispensable, permet d'équilibrer (via un minime prélèvement net au fonds de réserve) le chapitre 46 Réseau d'égout et épuration, et apportera des liquidités supplémentaires bienvenues à la commune (environ CHF 300'000, soit la valeur d'un point d'impôt).

Autres principaux éléments impactant le budget 2017 (en comparaison du budget 2016)

- Installations sportives, chapitre 17 : Augmentation de CHF 180'000 en raison de la réalisation du centre sportif (principalement l'amortissement comptable).
- Augmentation de CHF 92'000 (+20%) de l'enveloppe globale dédiée à l'entretien de nos bâtiments.
- Augmentation des mouvements comptables non financiers (amortissements et variations des fonds de réserves) de l'ordre de 2 millions en net (voir tableau prévisionnel du résultat). Ceci explique également pourquoi le résultat comptable du budget 2017 est plus mauvais que celui de 2016, alors que la marge d'autofinancement prévue pour 2017 est légèrement meilleure que celle de 2016.

Recettes fiscales

L'évaluation des recettes fiscales est toujours délicate. Ces revenus pouvant varier fortement en fonction de la conjoncture, comme nous avons pu le constater malheureusement au bouclage 2015.

Les chiffres inscrits au budget 2017 tiennent compte des résultats décevants de 2015, ainsi que des estimations effectuées tout au long de l'année 2016 sur la base des chiffres provisoires (et volatiles) fournis mensuellement par l'Administration cantonale des impôts. La Municipalité a également anticipé une légère augmentation de la population.

L'impôt foncier a été assez revu à la hausse, ceci en raison des nouvelles estimations fiscales et des révisions qui ont été opérées sur les biens immobiliers.

C'est ainsi que, par rapport au budget 2016, les recettes fiscales 2017 projetées sont en diminution d'environ CHF 750'000 (-3%).

Voici la valeur du point d'impôt communal depuis la fusion (en tenant compte des impôts récupérés après défalcation – nouveauté depuis le décompte péréquatif 2014) :

- 2012 : CHF 254'000
- 2013 : CHF 271'000
- 2014 : CHF 300'000
- 2015 : CHF 276'000
- Budget 2016 : CHF 310'000
- Budget 2017 : CHF 294'000

Ainsi, la valeur du point d'impôt budgété pour 2017 est 5% plus bas qu'au budget 2016 et 6.5% supérieure à 2015.

Conclusions

Le récapitulatif du budget 2017 de Bourg-en-Lavaux se présente comme suit :

Recettes totales	CHF	38'643'000
Charges totales	CHF	40'276'100
Excédent de charges	CHF	1'633'100

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis N° 21/2016 de la Municipalité du lundi 31 octobre 2016;
Où le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver le budget 2017 tel qu'il vous est présenté.

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du lundi 31 octobre 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexes : Budget détaillé par compte, Tableau prévisionnel du résultat

Délégué de la Municipalité : Monsieur Jean-Pierre Haenni